Pièce 051.b

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Morand

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 13 février 2020

Arrêtant le projet d'élaboration du PLUi

Le Président,
Jean-Pierre GASCHET

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord	1/2

auddicé

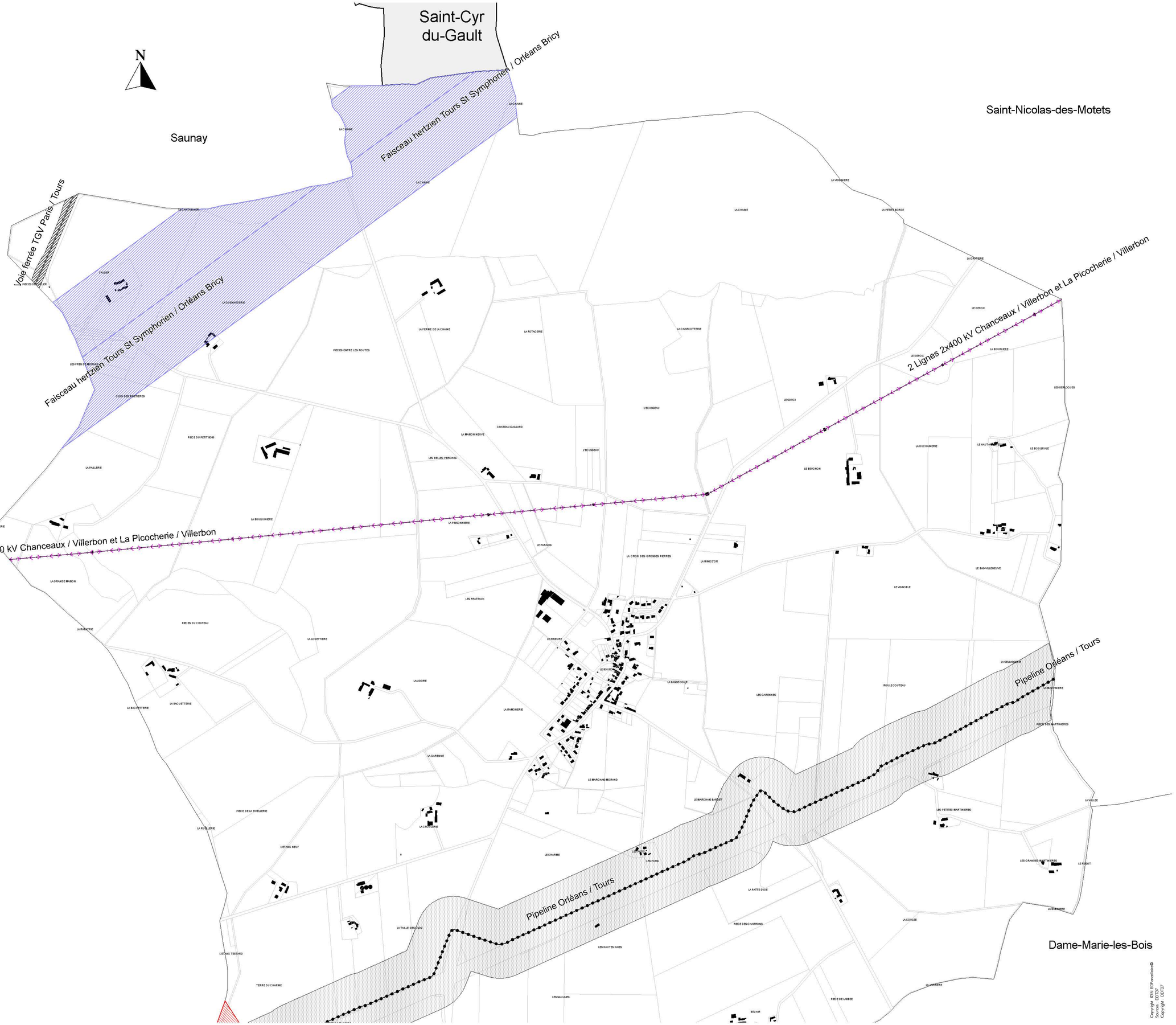

Légende

I1bis : Hydrocarbures liquides
- Canalisation
- Zone de maitrise des risques autour des canalisations

I4 : Canalisations électriques
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique aérienne

PT2 : protection des centres de réception et d'émission radioélectriques contre les obstacles
- Liaison hertzienne
- Zone ou secteur de dégagement

T1 : Chemin de fer
- Voie ferrée
- Emprise ferroviaire

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement T5
- T7def : Rayon de 24 Km autour du centre de l'aérodrome de Tours St-Symphorien en dehors de la zone de dégagement T5

T7civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5

DDT37/ SUDT - TJP- 17/06/2019 - Morand-Nord.wor

Copyright IGN BDParcellaire©
Sources : DDT37
Copyright : DDT37